



CQPM • Technicien de maintenance d'appareils de chauffage au gaz



Installer - Maintenir

Installation - Maintenance

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le technicien de maintenance d'appareils de chauffage au gaz assure les entretiens et les dépannages des installations de chauffage domestiques et collectives, à l'exclusion de toute installation industrielle. Ces appareils appelés plus généralement chaudières ont pour fonction le chauffage d'eau, à une température préréglée, via un brûleur au gaz et la transmission de cette eau chauffée vers des radiateurs (le radiateur permettra d'échanger la chaleur entre deux milieux : eau – air ambiant), et/ou de produire de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS). Les technologies des appareils sont soit du type à condensation ou à brûleur atmosphérique. Ils peuvent être raccordés à un conduit de cheminée, à une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) GAZ ou à une ventouse. Le technicien intervient sur des appareils de chauffage au gaz de puissance maximale 70 kW, installés au sol ou sur le mur. Il n'intervient pas sur les appareils supérieurs à cette puissance, qui sont généralement appelés chaufferies.

Ces interventions de maintenance sont réalisées dans le respect des délais, tout en garantissant la sécurité des appareils et des personnes.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

■ ■ **La réalisation d'une maintenance préventive d'un appareil de chauffage au gaz :**

La réalisation d'une maintenance préventive sur appareil de chauffage au gaz consiste, notamment dans le cadre du contrat de maintenance, à réaliser l'entretien préventif de l'appareil.

Avant de quitter l'agence, la préparation du véhicule permet d'identifier les moyens matériels et leurs disponibilités au regard des dossiers clients prévus par le planning d'intervention et d'étudier les dossiers clients (contrat de maintenance, notices techniques des chaudières au gaz ...) afin de partir en intervention dans les meilleures conditions.

La réalisation d'une intervention préventive sur appareil de chauffage au gaz a pour finalité d'informer le client de l'état de son appareil au regard de la législation en vigueur et des normes liées à la réglementation gaz, de garantir un fonctionnement optimum de son appareil et de réduire ou de limiter le risque de panne.

■ ■ **La réalisation d'une maintenance corrective d'un appareil de chauffage au gaz :**

La réalisation d'une maintenance corrective d'un appareil de chauffage au gaz consiste à réparer une chaudière qui présente un dysfonctionnement ou une anomalie, à partir de l'appel d'un client, de la détection d'un dysfonctionnement ou d'une anomalie à la suite d'une maintenance préventive, ou d'une alerte par un système connecté. Le responsable hiérarchique du technicien de maintenance ou le conseiller clientèle le contacte afin qu'il intervienne dans un délai défini en fonction d'un planning d'intervention.

Chez le client, les événements antérieurs liées à l'installation sont pris en compte (historique de panne, contrat de maintenance...).

Avant toutes interventions, le contrôle du monoxyde de carbone dans l'environnement de la pièce, où se trouve l'appareil, est réalisé durant toute la durée de l'intervention, cette valeur est notée sur le bon d'intervention. Les zones à risques sont recherchées et prises en comptes (accessibilité de l'appareil, mise en place d'un escabeau...).

La réalisation d'une maintenance corrective a pour finalité d'assurer la remise en fonction de l'appareil de chauffage au gaz à la suite d'un dysfonctionnement.

■ ■ **La mise en service d'un appareil de chauffages au gaz :**

Cette activité consiste à mettre en service un appareil de chauffage au gaz neuf, venant d'être installé. Cela implique que l'appareil est fixé au sol ou sur le mur, et qu'il est raccordé aux énergies par un plombier chauffagiste et est prêt à fonctionner.

Avant toutes interventions, le contrôle du monoxyde de carbone dans l'environnement de la pièce, où se trouve l'appareil, est réalisé durant toute la durée de l'intervention, cette valeur est notée sur le bon d'intervention. Le respect de l'ensemble des points liés à la réglementation (VASO) est vérifié sur l'ensemble de l'installation intérieure de chauffage.

L'étape suivante est le contrôle du certificat de conformité (CERFA 16026*01) de l'installation est réalisé puis vient le réglage des paramètres de l'appareil, qui sont effectués dans le respect de la législation et des normes liées à la réglementation gaz (VASO).



COMPÉTENCES

- Garantir la conformité réglementaire d'un appareil de chauffage au gaz
- Réaliser une visite préventive d'un appareil de chauffage au gaz
- Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil de chauffage au gaz
- Remettre en fonction un appareil de chauffage au gaz
- Vérifier la conformité de l'installation
- Régler l'appareil en fonction des paramètres de chauffage et de distribution de l'eau chaude sanitaire
- Expliquer au client les consignes d'utilisations

LES MÉTIERS LIÉS

- Opérateur / Opératrice d'installation ou maintenance industrielle

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Niveau : 4

N° Cert. : 1997 0159 R

État : Active

RNCP : RNCP39874

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- CPF